

## Contribution de l'association le MouvE à la concertation publique sur le projet de liaison Machilly-Thonon

La consultation de nos adhérents sur ce projet montre la nécessité, largement partagée, de la construction de cette liaison, compte tenu du contexte actuel de circulation routière dans le Chablais et de l'accroissement démographique du territoire. Cependant, nous ne pouvons que regretter que le projet d'une "2x2 voies" gratuite, dont on parle depuis plusieurs dizaines d'années, soit abandonné et qu'il ne s'en détache pas clairement un plan global de transport cohérent.

En effet, le MouvE rappelle qu'il est primordial d'inscrire ce projet d'équipement dans le paysage chablaisien en intégrant les différents modes de transports en commun. Il est donc indispensable que le plan prévoit le développement des transports en commun (lacustre et ferroviaire) qui sont à l'heure actuelle très insuffisants et le seront plus encore à l'avenir si de nouvelles offres ne sont pas mises en route. Il est par exemple notoire que le manque de développement du transport lacustre ne fait qu'engorger les axes routiers vers la Suisse. La politique des transports collectifs devrait être plus volontariste afin d'offrir de vraies solutions alternatives au « tout voiture » qui aboutit à l'encombrement que connaît le Chablais.

Le MouvE relève que les propositions actuelles ne se projettent aucunement dans l'avenir et occultent le devenir des liaisons Thonon-Saint-Gingolph, faisant ainsi du territoire à l'Est de la Dranse, une zone qui continuera d'être enclavée, avec un accroissement probable d'une circulation en transit depuis la Suisse, cherchant à rejoindre le nouvel axe.

L'association rappelle l'absolue nécessité de garantir la conservation des espaces naturels, des cours d'eau, des ressources en eau, des espaces agricoles ainsi que l'existence de couloirs de circulation pour la faune. Il est crucial que les études d'impact et de terrain soient menées avec une extrême vigilance dans un territoire dont l'avenir peut être mis en péril par ce type d'ouvrage et que les associations environnementales et citoyennes puissent être associées au suivi des travaux.

L'association le *MouvE* propose, par cette contribution, d'améliorer le projet en lui donnant une dimension novatrice qui lui permettrait de s'inscrire dans une démarche forte de préservation de l'environnement et souhaite apporter aussi des éléments sur les modalités de la concession.

➤ **Actuellement et faute d'infrastructures, de nombreux centres-bourgs sont traversés quotidiennement par des milliers de véhicules, légers et lourds. Cette situation pénalise très fortement la qualité de vie et la santé des habitants de ces agglomérations. Le nouvel axe routier permettra de solutionner en partie ce problème.**

*Pour être certain que ce nouvel axe attirera l'essentiel du trafic, et en particulier les poids lourds, il nous paraît impératif d'interdire le trafic poids lourds sur le réseau secondaire ou d'imposer des contraintes telles que le passage par la liaison Machilly-Thonon soit incontournable. Or, le projet ne parle que de "mesures d'accompagnements envisagées" sur les RD 903 et 1005 : Il est essentiel qu'une coordination entre les communes soit faite pour rendre le passage par la nouvelle infrastructure inévitable, et d'intégrer la RD1206 dans sa portion Loisin-Douvaine à ce projet de mesures.*

➤ **L'enclavement actuel du Chablais est pénalisant pour nos entreprises. Le projet apparaît comme une vraie opportunité pour le développement locale.**

*Le MouvE demande qu'une charte environnementale soit établie afin que les entreprises locales s'engagent à exiger de leurs partenaires transporteurs l'emprunt de cet axe Machilly-Thonon.*

➤ **La création de ce nouvel axe renforcera, par nature, la circulation routière, impactant de manière forte notre environnement. Même si cette liaison nous semble nécessaire, il nous paraît indispensable de favoriser le covoiturage et les transports en commun routiers.**

*Pour ce faire, le MouvE demande qu'une voie soit réservée à ces deux modes de transports lors des pointes de trafic (en particulier le matin et le soir). De plus une incitation financière pourrait être proposée aux véhicules transportant plus de 3 personnes covoiturant. Ce système a fait ses preuves dans d'autres pays. Un tarif dédié aux usagers fréquents devrait être aussi proposé.*

*Les aménagements routiers des sorties de l'autoroute à Perrignier, et en particulier la sécurisation des deux passages de voies ferrées, sont à préciser, ainsi que l'impact sur la circulation des routes secondaires et sur les habitations aux abords de ces routes. La voie secondaire aboutissant sur la route de Bonnatrait n'apparaît pas comme une route qu'il faudra sécuriser et améliorer, alors que son trafic devrait augmenter de manière significative.*

**➤ La liaison Machilly-Thonon ne s'inscrit pas dans une démarche d'avenir en proposant, par exemple, des routes dites de 5<sup>ème</sup> génération qui permettraient de mieux gérer les impacts sur l'environnement et de diminuer les empreintes carbone.**

*L'association demande que cet axe soit une route à contribution environnementale positive permettant de collecter et stocker de l'énergie thermique et électrique, à l'aide par exemple de centrales géothermiques enterrées, de centrales photovoltaïques installées le long de la chaussée ou sur leur surface. Ces énergies pourraient ainsi réguler la température de la chaussée, l'auto-dégivrage l'hiver et le refroidissement l'été mais aussi alimenter des équipements tels que les panneaux de signalisation, de trafic, le péage, l'éclairage, etc.*

**➤ Malgré le contexte actuel de nécessaire lutte contre le réchauffement climatique (COP21) et donc de la diminution de l'empreinte carbone, la proposition ne prend aucunement en compte cette dimension majeure pour l'avenir de nos territoires.**

*Le MouvE propose que lors de l'appel d'offre, la dimension environnementale soit un choix important : matériaux plus durables au trafic et au climat et compatibles avec le développement durable, utilisation de matériaux existants, essentiellement locaux et/ou en complément de matériaux neufs tels que des matériaux usagés, de déconstruction, de coproduits industriels. L'utilisation des ressources locales permet aussi de limiter les impacts environnementaux en limitant le transport. En complément, l'utilisation de matériaux novateurs, bio-sourcés (par exemple à base de micro-algues), pour remplacer les matériaux d'origine pétrolière devrait être privilégiée.*

**➤ Le projet a choisi de ne proposer qu'un seul péage, à mi parcours, permettant ainsi une seule installation.**

*Le MouvE demande que soit installé un péage automatique de nouvelle génération (Freeflow) afin de supprimer les arrêts et de fait diminuer fortement l'empreinte carbone. Ces portiques nouvelles générations permettraient aussi d'économiser l'espace sur le site du péage, diminuant l'emprise sur le milieu naturel.*

**➤ Il est indiqué dans le projet que le Département de Haute-Savoie prévoit de verser une éventuelle subvention d'équilibre au concessionnaire.**

*Le MouvE demande que dans le cadre de cet accord et en cas de bénéfices largement excédentaires, un pourcentage (à définir) soit reversé à la Collectivité. En effet, l'accord semble déséquilibré en faveur du concessionnaire. Le surcoût lié à la construction d'une route nouvelle génération pourrait être pris en compte pour le calcul du bénéfice qui reviendrait au concessionnaire. Enfin et afin de rendre aux habitants du Chablais cet outil, un financement participatif pourrait être proposé et le MouvE regrette que le Conseil Départemental ne s'implique pas plus. En ce qui concerne l'appel d'offres, l'association propose que la préférence soit donnée aux entreprises locales dans le respect des règles européennes. L'emploi des travailleurs détachés devra faire l'objet d'une attention particulière.*



Evian-les-Bains, 14 mars 2016

Jean Guillard  
Président du MouvE